



Liquidation suite a notification de divorce

Par **dhsi_old**, le **22/10/2007** à **20:13**

divorcé depuis 2004, mon ex à la jouissance de la maison (pas a titre gratuit), un notaire a été comis pour procéder à la liquidation. 3 rdv ont eu lieu et rien n'a avancé.

Le notaire me dis qu'il ne peut rien faire qu'attendre que l'avocat de la partie adverse bouge. Mon avocate à informé l'autre avocat des différentes modalités de calcul, sans aucune réponse.

Le notaire à proposé des dates pour un rendez vous, nous avons répondu, mais pas la partie adverse ...

- Y a t il possibilité d'informer le président de la cours que l'avocat ne donne aucune nouvelle ? et cela dure depuis la dernière audience du divorce puisque nous avons plaidé sans aucune information de la partie adverse ...

- Le notaire ne peut il rien faire d'autre qu'attendre ? Ne peut on pas le forcer à bouger ?

- N'y a t il pas un moyen pour forcer mon ex épouse à bouger ?

- Ne peut on pas obliger à mettre la maison en vente ?

Je ne suis pas d'une nature vindicative, loin de là, mais ... là, ça commence à faire long ...

Merci par avance de votre aide

Stef